

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 506-8-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 506-8-2019, modifiant le règlement 506-2015 et ses amendements concernant l'administration et la régie de certains biens, services et activités dispensés par la Municipalité.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2019.

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière